

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL du MÉRITE**

Fait connaître qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Roura à une enquête publique conjointe d'autorisation au titre de la loi et préalable à la déclaration d'utilité publique, **du 2 juillet au 3 août 2015 inclus**, portant sur le projet de construction du nouveau pont sur La Comté situé sur la commune de Roura et la rectification des virages lui succédant, virages situés entre les PR 36 et PR 40 sur la RN 2.

La RN 2 est la seule voie permettant de relier Cayenne à Saint-Georges de l'Oyapock, elle traverse les principaux cours d'eau que sont la rivière du Tour de l'île, la rivière Comté, la rivière Orapu, le fleuve Approuague et se termine à Saint-Georges de l'Oyapock au niveau du carrefour Saut Maripa.

Cette opération est inscrite au programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) de la Guyane dont la convention État-Région a été signée le 5 mars 2010. Ce programme pluriannuel 200-2014 porté par la Région Guyane et l'État recouvre les opérations visant à moderniser le réseau routier national existant.

La demande est présentée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), rue du Vieux Port, BP 6003- 97306 Cayenne cedex, service des infrastructures et sécurité routières, unité maîtrise d'ouvrage. Coordonnées : 0594255801 – télécopie : 0594378309 - courriel : karim.ben-amer@developpement-durable.gouv.fr, responsable de l'unité ingénierie routière.

Par ordonnance du président du Tribunal Administratif de Cayenne du 20 mai 2015 monsieur Frédy LUCAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et monsieur Eric ROUSTAN en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la DEAL, rue du Vieux Port -CS76003- 97306 Cayenne cedex et à la mairie de ROURA avenue Georges Edmé Labrador 97311 Roura, téléphone : 0594 28 02 15 – courriel : mairie.roura@only-entreprise.fr pendant la durée de l'enquête, **soit du jeudi 2 juillet au lundi 3 août 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à savoir : Horaires d'ouverture de l'accueil de la DEAL : Lundi-mardi-jeudi de 08h30 à 11h30 et de 15h00 à 16h00- Mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Horaires d'ouverture des services techniques de la mairie de Roura : Du lundi au vendredi de 8 heures à 14 heures sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Roura de 9 heures à 12 heures, les jours suivants : jeudi 2 juillet et les mercredis 8 – 15 – 22 et 29 juillet 2015

Un registre d'enquête déposé à la DEAL et à la mairie de Roura sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la DEAL et à la mairie de Roura, adresses indiquées ci-dessus, ou directement à l'adresse personnelle de monsieur Lucas – courriel : fredy.lucas@hotmail.fr

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique relative à ce dossier sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Annonces - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL- unité procédures et réglementation) impasse Buzaré à Cayenne et à la mairie de Roura où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

Pour Le Préfet,
**Le Directeur de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement**



Denis GIROU